

- Référencée **Data dock**
- Processus certifié qualité **Qualiopi** dans le cadre des actions concourantes au développement des compétences

## Formations Intra et inter- établissements

### Conditions de vente saison 2022/2023

#### L'organisme de formation

La Cie ARAMIS est un organisme de formation enregistré auprès de la préfecture des Pays de la Loire sous le numéro d'activité 52 44 0606144 - référencé qualité Datadock Certifié Qualiopi dans le cadre des actions concourantes au développement des compétences

Siège social : 11 Rue du Prinquiau – Nantes 44100

Siret 490 963 519 00023 APE 9499Z

Ci après désigné « organisme prestataire de formation »

#### Stage intra établissement ou inter établissements

La formation intra s'inscrit dans le cadre d'un projet d'établissement.

Elle participe au développement des compétences d'un groupe de salariés en réponse à un ou des objectifs d'adaptation ou d'évolution de la structure.

La formation intra se déroule dans vos locaux. Elle nécessite une salle pour la partie pédagogique de la formation et une salle sans mobilier lourd pour la pratique et les mises en situation. L'effectif d'une session doit être de 4 participants minimum et 12 au maximum.

Au-delà, votre structure devra se rapprocher de l'organisme prestataire de formation pour étudier la faisabilité de la session.

Pour le bon déroulement de la session de formation, les espaces mis à disposition du formateur devront être disponibles du **1<sup>ER</sup> au dernier jour de la formation**.

Votre structure s'engage à mettre à disposition du prestataire une salle accessible, au rdc ou accessible par ascenseur pour faciliter l'accueil de professionnels salariés en situation de handicap.

#### Modalités

Après acceptation du devis, une convention est rédigée. Elle mentionne les conditions de réalisation de la formation (lieu, dates, durée, objectifs, programme, coût de la formation et frais de déplacement, hébergement, restauration du formateur, le nom et références de celui-ci).

Un exemplaire doit être retourné à la Cie ARAMIS au plus tard 3 mois avant le premier jour de la formation pour confirmation définitive.

## **Programme, personnalisation de la formation**

---

Un entretien entre le formateur et la personne en charge du projet, professionnel au sein de votre structure est nécessaire afin d'ajuster le programme de la formation au plus près des attentes et des besoins des participants à la session.

**La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.** Le prestataire peut adapter les supports pédagogiques en fonction de formes de handicap. Pour ce faire un questionnaire vous sera adressé en amont de la session de formation à compléter avec la ou les personnes concernées.

## **Pré requis**

---

*Les participants doivent soit :*

- Avoir une expérience de la pratique de la danse (toutes esthétiques acceptées)
- Avoir pratiqué une discipline sportive

## **Evaluation des acquis**

---

La dernière 1/2 journée de la formation sera consacrée à l'évaluation des acquis de la formation. Les stagiaires devront préparer et animer une courte séance pédagogique face à un groupe d'usagers de la structure. Cette animation sera suivie d'un échange avec l'intervenante afin de mesurer les points forts et faibles de chacun au regard du projet professionnel. Les détails de cette évaluation seront communiqués aux apprenants en fin de 1<sup>ère</sup> journée de formation.

Les modalités de ces évaluations sont précisées dans le cadre de la convention.

A l'issue de la formation, une attestation de participation à la formation sera remise à chaque stagiaire.

## **Evaluation de satisfaction des apprenants**

---

A l'issue de la formation, une évaluation à *chaud* est réalisée auprès des participants sous la forme d'un échange ainsi que d'un questionnaire remis le dernier jour de la formation. Ce document devra être remis à la formatrice à l'issue de la formation. Le résultat de l'évaluation sera adressé à la direction de votre structure sous la forme d'un graphique.

Une évaluation à distance (à froid), contrôle des effets de la formation, vous sera adressé 6 mois après la formation, sous la forme d'un questionnaire à transmettre à chaque stagiaire. Les modalités de ces évaluations sont précisées dans le cadre de la convention.

Un suivi post formation peut être envisagé sur demande (conditions tarifaires sur demande).

## **Conditions tarifaires**

---

Le coût de la prestation pédagogique est de **1050€ par journée/formateur**

Ce tarif s'entend pour un groupe de 4 (minimum) à 8 participants maximum. Au-delà de 8 participants le coût journalier serait de **1200€ par journée/formateur**.

**Les frais d'hébergement et de transport du formateur sont facturés en supplément.** Le montant de ces frais est stipulé sur le devis et figure sur la convention (formation hors département 44 ,22)

### →Conditions de paiement des prestations :

Un acompte de 30% sera demandé à la signature de la convention au plus tard deux mois avant le début de la session.

Le solde de la prestation sera réglable par virement uniquement, à l'issue de la formation, dès réception de la facture, de la fiche d'émargement et des attestations de participation, dans **un délai de 10 jours** suivant le dernier jour de la session.

**Au-delà de ce délai une facture pour retard de paiement d'un montant de 15 % du total de la prestation serait adressée à la structure organisatrice.**

### Annulation

---

→ En cas de dédit du fait de la structure avant le début de la formation, des frais d'annulation sont facturés dans les conditions suivantes :

- Annulation antérieure à J-30 : 15% du coût total de la formation
- Annulation entre à J-30 et J-7 : 50% du coût total de la formation
- Annulation J-6 : 80% du coût total de la formation

→ L'organisme de formation met en œuvre tous les moyens pour respecter la demande de formation. En cas d'interruption de la formation en raison d'éléments imprévisibles (*mouvement de grève dans les transports, maladie du formateur, épidémie-pandémie/confinement*), La prestation serait suspendue. Les jours de formation annulés seraient reportés d'un commun accord entre les deux parties. La facturation serait calculée au prorata temporis du nombre d'heures de formation effectuées. Le prestataire de formation s'engagerait à proposer un report ou une prolongation de la session de formation (en fonction de la situation) d'un commun accord avec votre structure.

Dans le contexte sanitaire actuel toute contamination d'un ou plusieurs stagiaires entraînerait la suspension ou l'annulation de la session de formation. La suite de la session où son organisation serait envisagée en fonction des directives de l'ARS.

Toute modification ferait l'objet d'un avenant à la convention.

### Abandon

---

En cas d'abandon d'un ou plusieurs stagiaires durant la formation pour des raisons autre que la force majeure, la personne référente du projet dans le cadre de votre structure serait immédiatement prévenue.

Le prestataire après avoir pris connaissance du motif de l'abandon solliciterait un échange avec le ou les stagiaires afin de prendre connaissance et analyser les éléments qui ont conduit la ou les personnes à abandonner la session.

### Confidentialité

---

L'organisme de formation s'engage à limiter l'utilisation des données et des informations transmises par votre structure aux seuls membres de son personnel dans le cadre du traitement informatique nécessaire à la gestion des sessions de formation et à leur l'exécution.

Le prestataire s'engage à ne pas divulguer les informations concernant les usagers ou résidents transmises lors d'études de cas.

---

**Taux de satisfaction** des stagiaires ayant participés à une formation danse et handicap auprès de la Cie ARAMIS durant la saison 2021/ 2022 : **4,6 /5**

**Fait à Nantes le 22 août 2022**

*Béatrice Lehmann –Présidente de la Cie ARAMIS Formation*